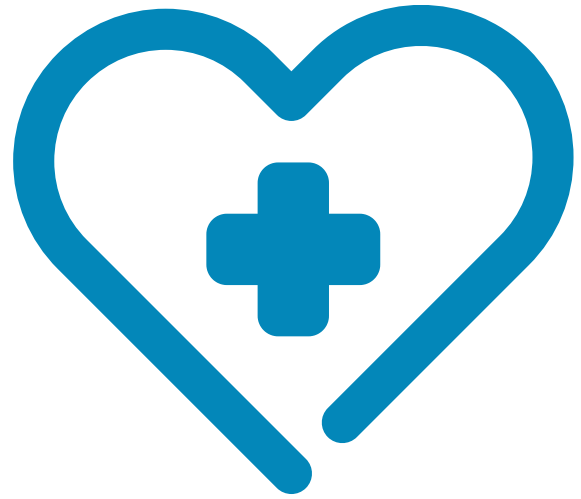




LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Qu'est ce qu'un CLS ?

Le CLS est un **accord écrit signé** entre l'Agence Régionale de Santé et une ou plusieurs collectivités territoriales.

C'est une **approche globale de la santé** portant sur la prévention, l'accès aux soins et les déterminants de la santé.

Son objectif : améliorer la santé des habitants d'un territoire en tenant compte **des besoins, des ressources locales et des spécificités**

C'est une démarche **multi-partenariale et intersectorielle**.

Il permet de coordonner des actions de santé déjà existantes et d'en développer de nouvelles au plus proche des besoins.

Le CLS de Corbas-Feyzin : 2025-2030

Les partenaires



Le diagnostique

CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Un territoire de 20 700 habitants, marqué par des besoins spécifiques, une population jeune (25% < 20 ans) et vieillissante (20% > 65 ans) et de familles monoparentales.

SANTÉ MENTALE

Présence significative de troubles psychiques, manque d'équipements et de solutions accessibles, saturation des services existants.

ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS

Une offre de soins limitée, des départs à la retraite prévus parmi les médecins et de nombreux freins (illectronisme, mobilité, non-recours aux droits).

SANTÉ ENVIRONNEMENT

Un territoire industriel exposé à la pollution, qui touche particulièrement Feyzin (air, sols, eau, PFAS), avec aussi des problématiques de logement (précarité énergétique, suroccupation).

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

De nombreuses actions existent, mais elles touchent surtout les publics déjà sensibilisés ; les plus éloignés (jeunes, personnes isolées, âgées) restent difficiles à atteindre.

ÉTAT DE SANTÉ

Une présence significative de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, respiratoires, cancers) et un recours fréquent aux soins hospitaliers.

Les grands axes

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Améliorer l'information des publics sur l'offre de santé existante

Développer l'interconnaissance et la coopération des acteurs pour la continuité des parcours de soins

Développer "l'aller-vers" des publics fragilisés et lutter contre les non recours aux droits et aux soin

Favoriser l'installation des personnels de santé

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Lutter contre les violences

Promouvoir la santé globale et lutter contre les conduites à risques et les comportements addictifs

Promouvoir une alimentation favorable à la santé et l'activité physique ; lutter contre la sédentarité

Augmenter la couverture vaccinale et la participation aux programmes de dépistage

SANTÉ MENTALE

Créer un Conseil local de santé mentale (CLSM)

Sensibiliser le grand public à la santé mentale et favoriser la déstigmatisation

Renforcer le repérage et l'orientation des personnes porteuses de troubles psychiques

Prévenir et repérer les situations d'épuisement psychique des aidants et des professionnels

SANTÉ ENVIRONNEMENT

Améliorer la connaissance des habitants sur les risques et les comportements favorables à la santé et accompagner leurs changements de pratiques

Améliorer la qualité des environnements intérieurs

Construire un urbanisme favorable à la santé

Favoriser l'accès et le lien à la nature

Les groupes de travail

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Améliorer l'information des publics sur l'offre de santé existante



Création d'outils et supports pour les professionnels et les habitants

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Lutter contre les violences



Formation des acteurs de la jeunesse sur les addictions et le protoxyde d'azote, et création d'un temps de sensibilisation à destination des jeunes de 12 à 25 ans.

SANTÉ MENTALE

Créer un Conseil local de santé mentale (CLSM)



Élaboration et mise en place en cours, avec une échéance de déploiement fixée début janvier 2027.

SANTÉ ENVIRONNEMENT

Améliorer la connaissance des habitants sur les risques et les comportements favorables à la santé et accompagner leurs changements de pratiques



Mise en place d'ateliers sur les perturbateurs endocriniens à destination des habitants afin d'informer et de partager les bonnes pratiques.

Des groupes de travail avec des acteurs et des partenaires du territoire pour réfléchir collectivement à des solutions. Si vous souhaitez en savoir plus sur un groupe du travail, assister à ses réunions ou suivre ses actualités, merci d'en faire la demande à e.delage@ville-feyzin.fr

Se saisir des enjeux de santé en tant qu'association sportive

La santé mentale

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé mentale comme un **état de bien-être** permettant à chacun de réaliser son potentiel, gérer les difficultés de la vie, travailler de manière productive et contribuer à la communauté.

Elle ne se limite pas à l'**absence de troubles psychiques**, mais repose sur un **équilibre entre émotions, pensées et relations sociales**

1 français sur 5 est concerné.

L'activité physique adaptée est aussi efficace que les antidépresseurs et la psychothérapie dans les dépressions légères ou modérées.

Les associations sportives agissent autant sur **les facteurs individuels que sociaux**.

En savoir plus avec le [guide santé mentale et activité physique](#).



Se saisir des enjeux de santé en tant qu'association sportive

La sport santé

En Auvergne-Rhône-Alpes, le sport-santé est co-piloté par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et par l'Agence Régionale de Santé via le [Portail Sport Santé Bien-Être](#).

On distingue deux catégories :

- **le sport bien-être** : Activité physique et sportive adaptée destinée à des pratiquants ayant des limitations fonctionnelles minimales ou pas de limitation fonctionnelle, ne nécessitant pas d'adaptations importantes de la pratique ;
- **le sport santé** : Activité physique et/ou sportive adaptée destinée à des pratiquants ayant des limitations fonctionnelles modérées ou des facteurs de risques plus importants avec un besoin d'adaptation de la pratique en conséquence.

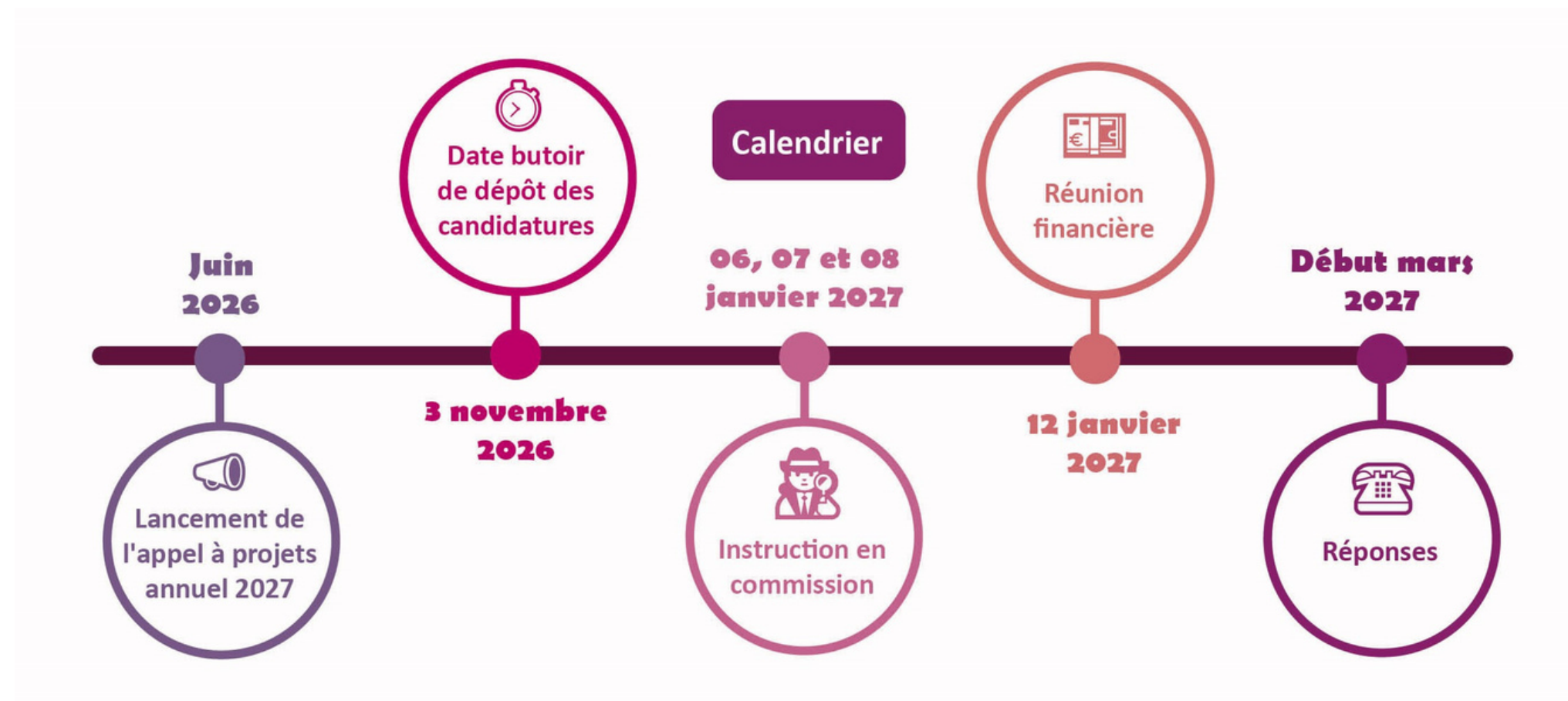


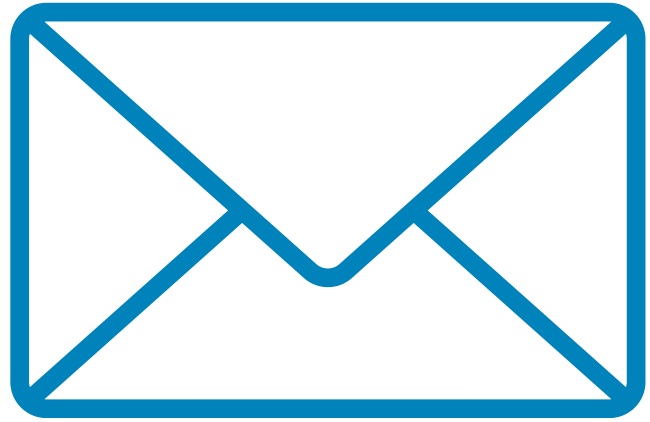
Se saisir des enjeux de santé en tant qu'association culturelle

La culture a aussi sa place sur les thématiques de santé :

- maintien du lien social, activités, expression de soi et confiance ;
- l'« aller-vers » des publics hospitalisés, en institution...
- la culture comme outil d'information, de prévention.

L'appel à projet *Culture et Santé*





Contacts

Des questions sur le Contrat Local de Santé ? Des projets à proposer ?

Élodie Delage
Coordinatrice CLS
06 85 37 25 48